

## ARRÊTÉ

### portant réglementation de la circulation sur la Route Départementale n° 44 commune de FRESSELINES

Référence du dossier :

2	1	L	S	T	0	3	7	R	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Le Maire de la commune de FRESSELINES**  
**Le Maire de la commune de NOUZEROLLES ;**  
**Le Maire de la commune de LOURDOUEIX SAINT MICHEL ;**

**VU** le code de la route ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (1<sup>ère</sup> partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

**VU** le règlement de la voirie départementale, adopté par délibération du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005 ;

**VU** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2020-77 du 27 août 2021, et son annexe 1, portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Henry MERPILLAT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire ;

**VU** le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil Départemental le 9 février 2018 ;

**VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2021-D-2205 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des

Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité ;

**VU** l'avis favorable de Monsieur le Chef de l'Unité Technique de LA CHÂTRE en date du 4 novembre 2021 ;

**VU** la demande de l'entreprise MIGLIORI représentée par Monsieur Mathieu CHARLAT en date du 24 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes chargées de l'exécution des travaux d'enfouissement de fibre optique le long de la Route Départementale n° 44 sur la commune de FRESSELINES, il y a lieu d'interdire la circulation sur la Route Départementale n° 44 à partir du lundi 3 janvier 2022 pour une durée de soixante jours calendaires selon avancement des travaux.

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire ;

## ARRÊTENT :

### Article 1er

La circulation sera interdite sur la Route Départementale n° 44 du PR 49+370 au PR 52+564 sur le territoire de la commune de FRESSELINES du lundi 3 janvier 2022 pour une durée de soixante jours calendaires selon avancement des travaux.

### Article 2

La circulation sera déviée comme suit dans les deux sens de circulation :

Par la RD n° 44 et n° 40 « La Renauchat -Le Chêne Eclat », par la RD n° 36 et n° 87 traversant l'agglomération de LOURDOUEIX- St-MICHEL, par la VC « La Roche », par la RD n° 5 traversant l'agglomération de « NOUZEROLLES », et par la RD n° 78 « L'Age » pour rejoindre FRESSELINES par « La Charpagne ».

### Article 3

La signalisation réglementaire sera conforme aux plans joints au présent arrêté, aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Temporaire.

Elle sera mise en place et entretenue par l'entreprise MIGLIORI, représentée par Monsieur Mathieu CHARLAT, sous le contrôle de l'Unité Territoriale Technique de LA SOUTERRAINE, 40 rue Albert CHAPUT – 23300 LA SOUTERRAINE – tél : 05.87.80.91.91.

### Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Routes, des Transports, du Patrimoine et de l'éducation et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité, Messieurs les Commandants des Groupements de Gendarmerie de la Creuse et de l'Indre, Messieurs les Maires des communes de FRESSELINES, de NOUZEROLLES et de LOURDOUEIX SAINT MICHEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

À Guéret, le

**01 DEC. 2021**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation**

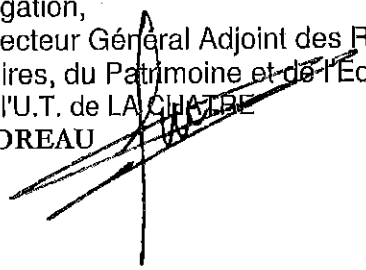
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
le Chef du Service  
Exploitation Entretien et Sécurité Routière  
Adjoint au Directeur des Routes,

**Philippe ROYER**

A LA CHATRE, le 3/11/2021

A FRESSELINES, le

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,  
des Territoires, du Patrimoine et de l'Education,  
Le Chef de l'U.T. de LA CHATRE  
Nicolas MOREAU



Le Maire

A LOURDOUEIX SAINT MICHEL, le

A NOUZEROLLES, le

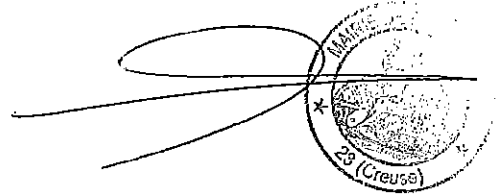
Le Maire

Le Maire

A LA CHATRE, le

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,  
des Territoires, du Patrimoine et de l'Education,  
Le Chef de l'U.T. de LA CHATRE

A FRESSELINES, le 22.11.2021



Le Maire

A LOURDOUEIX SAINT MICHEL, le

Le Maire

A NOUZEROLLES, le

Le Maire

A LA CHATRE, le

A FRESSELINES, le

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,  
des Territoires, du Patrimoine et de l'Education,  
Le Chef de l'U.T. de LA CHATRE

Le Maire

A LOURDOUEIX SAINT MICHEL, le 08/11/2021

A NOUZEROLLES, le

Le Maire



Le Maire

A LA CHATRE, le

A FRESSELINES, le

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes,  
des Territoires, du Patrimoine et de l'Education,  
Le Chef de l'U.T. de LA CHATRE

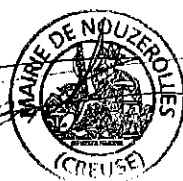
Le Maire

A LOURDOUEIX SAINT MICHEL, le

A NOUZEROLLES, le 15 NOV. 2021

Le Maire

Le Maire

**Destinataires :**

- M. le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Creuse ..... 1 ex.
- Monsieur le Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement du Territoire  
du Conseil Départemental de la Creuse ..... 1 ex.
- Monsieur le Directeur général adjoint en charge des Routes, des Transports, du Patrimoine  
et de l'éducation du Conseil Départemental de l'Indre ..... 1 ex.
- M. le Maire de FRESSELINES..... 1 ex.
- M. le Maire de NOUZEROLLES ..... 1 ex.
- M. le Maire de LOURDOUEIX SAINT MICHEL ..... 1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse ..... 1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Indre ..... 1 ex.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse ..... 1 ex.
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre..... 1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse..... 1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de l'Indre ..... 1 ex.
- Direction des Transports Routiers de Voyageurs – Site de GUERET  
12 avenue Pierre Leroux – 23000 GUERET ..... 1 ex.
- Unité Territoriale Technique de LA SOUTERRAINE ..... 1 ex.
- Unité Technique de LA CHATRE..... 1 ex.